

Compte rendu de la réunion du syndicat de l'AFP de la Vallée de Liers

Le 27/04/2021 à 14h30 à la mairie de Massat

Présents :

Titulaires :

- Mme. Woodroffe Emily (+ procuration Justin Woodroffe)
- M. Pons Jean-Marie
- M. Subra Pierre
- M. Laffitte René
- M. Zentkowski Michel (titulaire remplaçant)

Suppléants :

- M. Lansier Arnaud

Invitée :

- Mme Lefevre Audrey, animatrice à la fédération pastorale de l'Ariège

M. Subra, président de l'AFP ouvre la séance à 14h30 le quorum étant atteint.

Mme Lefevre est désignée secrétaire de séance.

M. Subra demande à modifier l'ordre du jour comme suit :

- Vote compte de gestion 2020
- Vote compte administratif 2020
- Vote affectation de résultat 2020
- Emprunt court terme 2021
- Vote budget primitif 2021
- **Travaux 2020 et vote travaux 2021**
- Questions diverses

Vote à l'unanimité pour l'adoption de ce nouvel ordre du jour.

1. Vote compte de gestion 2020

Le Conseil Syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

- La régularité des écritures pour l'exercice 2020,
 1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation,

Vote à l'unanimité des membres présents.

2. Vote compte administratif 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21 et L 2343-1 et 2,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 21 septembre 2020 approuvant le Budget primitif de l'exercice 2020,

Le Président ayant quitté la séance et le Conseil Syndical siégeant sous la présidence de Mr PONS Jean-Marie membre du bureau, conformément l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mr PONS Jean-Marie membre du bureau, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le Compte Administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	998.56	2 213.51
RECETTES	998.56	6 314.54
EXCEDENT		4 101.03
DEFICIT	0	

Vote à l'unanimité des membres présents.

3. Vote affectation de résultat 2020

M. Pierre SUBRA, Président, donne lecture des résultats de l'exercice :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à	4 469.00 €
Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à	2 213.51 €
Soit un excédent de	2 255.49 €
L'excédent reporté 2019 était de	1 845.54 €
D'où un excédent cumulé de	4 101.03 €
Les recettes d'investissement se sont élevées à	998.56 €
Les dépenses d'investissement se sont élevées à	0 €
Soit un excédent de	998.56 €
Le déficit reporté 2020 était de	998.56 €
D'où un déficit cumulé de	0 €

M. Pierre SUBRA, Président propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- Investissement : **0 €**.
- Fonctionnement : de **4 101.03 €** au compte **002**.

Le Conseil syndical ouï l'exposé et adopte l'affectation de l'exercice.

Vote à l'unanimité des membres présents.

4. Emprunt court terme 2021

M. SUBRA, Président, rappelle au Conseil Syndical le projet en cours concernant les travaux de clôtures sur l'AFP de la Vallée de Liers.

Le devis des travaux se monte à 19 980 € TTC.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Subvention :	13 986 €
Participation éleveur :	5 994 €
TOTAL	19 980 €

Afin de prévoir une trésorerie suffisante pour attendre la réception des subventions accordées sur service fait (travaux terminés), il convient de contracter un emprunt à court terme : 13 986 € arrondi à 14 000 €.

Le Conseil Syndical ouï l'exposé et décide :

De contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt aux caractéristiques suivantes :

Montant emprunté : 14 000 €

Durée : 2 ans

Périodicité : trimestrielle

Amortissement in fine

Taux fixe : 0.90 %

Frais de dossier 30.60 €

Garantie Inscription au budget – cessions de créances en garantie, dans le cadre des dispositions des articles L313.23 à L313.34 du Code Monétaire et Financier.

L'AFP de LIERS s'engage pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

M. Président, délégataire dument habilité est autorisé :

- à signer le contrat de prêt et à intervenir pour régler les conditions de prêt et la demande de réalisation de fonds.
- à procéder à toutes opérations entrant dans son champ d'application, en particulier aux demandes de versement ou de remboursement des fonds dans le cadre du capital du prêt.
- à signer le bordereau de cession de créances et à constituer ainsi la garantie demandée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

5. Vote budget primitif 2021

Suite à une erreur administrative, cette délibération annule et remplace la délibération DE 2021/05-BAFPLIERS-7-1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son articles L 2312-1,

Vu la présentation Budget Primitif par M SUBRA Pierre, Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical adopte le Budget Primitif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 901.03	5 901.03
INVESTISSEMENT	19 980.00	19 980.00
TOTAL	25 881.03	25 881.03

Vote à l'unanimité des membres présents.

6. Travaux 2020 et vote travaux 2021

Réception du dossier travaux 2020 :

Mme Woodroffe informe les membres du syndicat que les travaux ont été achevés et validés par la fédération pastorale. Les ouvrages de clôtures sont conformes à la commande.

M. le président annonce que les travaux ont été réceptionnés sans réserve.

Réalisation de la seconde tranche de travaux :

Mme Lefevre présente la carte et le devis estimatif des travaux prévus pour 2021. Elle rappelle qu'il s'agit des travaux votés en assemblée générale de 2019.

Cette tranche de travaux à hauteur de 20 088 € TTC permettra de réaliser environ 3300 ml de clôture 1 fil.

Le Président fait lecture de la délibération de 21 août 2019, votée en assemblée générale ce même jour. Il s'agit d'un vote pour la réalisation de clôtures et passages sur le périmètre de l'AFP. En raison du coût total estimé à 46 221.60 €, il est proposé :

De réaliser le programme travaux en plusieurs tranches

Ainsi, il est proposé pour l'année 2021 les travaux suivants :

- Clôtures et Passages

Le montant des travaux pour l'appel à projet 2021 est donc évalué à **20 088 € TTC**.

Le Président atteste que l'AFP de la vallée de Liers n'est pas assujettie à la TVA, elle peut donc demander des financements sur le montant TTC des travaux.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Subventions	70% =	14 061,60 €
Dont FEADER		7 452,65 €
Dont autres financeurs (Etat, Région, Département)		6 608,95 €
Autofinancement	30% =	6 026,40 €

L'Association Foncière Pastorale entend cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- de réaliser les travaux précités,
- de retenir le plan de financement présenté,
- de solliciter les subventions auprès de l'Europe, l'Etat, la Région et le Département,
- de charger Monsieur le Président, Pierre Subra, de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents qui s'y rapportent.

Vote à l'unanimité des membres présents.

7. Questions diverses

- **Communication syndicat des montagnes**

M. le président informe le bureau de l'AFP que le président du Syndicat des montagnes souhaite prendre contact avec lui, concernant notamment la présence de cochons sur l'AFP de la Vallée de Liers.

Mme Woodroffe peut se rendre disponible pour présenter son exploitation.

M. Pons met l'accent sur le travail remarquable des cochons sur les broussailles : après deux ans de présence, les terrains autrefois fermés sont aujourd'hui parfaitement praticables.

M. Pons informe également que les cochons ont toujours été présents sur le territoire de Liers (à l'échelle familiale).

Mme Woodroffe assure que le cheptel porcin reste stable et que la réglementation sur le lisier est respectée (distance tampon entre les déjections et les cours d'eau).

- **Préparation de l'assemblée générale de 2021**

Après discussion, il est convenu que l'assemblée générale des propriétaires se tiendra le 03 Août 2021 à 14h pour l'émargement et démarrage à 14h30 (sous réserve du respect des gestes barrières et de non interdiction réglementaire).

L'ordre du jour devra au moins comporter les éléments suivants :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Renouvellement partiel des membres du syndicat
- Programme travaux 2022-2023
- Questions diverses

- **Révision du prix des CPP**

M. Pons souhaite étudier la possibilité d'évolution du prix des CPP dans le but d'augmenter la trésorerie de l'AFP et d'avoir plus d'aisance quant à la réalisation d'ouvrage ou d'entretien.

Mme Lefevre fait lecture de l'art 6 des CPP :

« Article 6 : Montant et paiement »

La présente convention est consentie et acceptée moyennant un prix annuel :

de 6 € / ha, soit un montant annuel de € par an (arrondi à l'euro le plus proche).

que le preneur s'oblige à payer au propriétaire ou son représentant chaque année de jouissance avant le 1^{er} novembre.

Le montant du prix de la présente convention ne pourra excéder une évolution maximale de 0,5% tous les cinq ans. »

D'après cet article les CPP ne peuvent pas augmenter de plus de 0.5% par an.

Mme Lefevre annonce également que les CPP sont valables jusqu'en avril 2022 et qu'il vaudrait mieux dénoncer les CPP en cours (au moins 8 mois avant l'échéance en courrier

recommandé avec accusé de réception) et de reposer des nouvelles CPP sur un périmètre égal mais à 7€/ha.

Le syndicat approuve cette proposition et charge M. Pons et M. Subra de mener à bien cette affaire.

- Débroussaillage chemin

A la suite de la visite du chemin du Carré, un devis de débroussaillage a été proposé par M. Lansier, élagueur. Ce devis s'élève à 150 €. Le syndicat est agréablement surpris par ce montant et souhaite avoir l'assurance que l'intégralité du chemin sera nettoyée.

M. Pons et M. Zentkowski se chargeront de se rendre sur place avec M. Lansier pour tomber d'accord sur le travail à réaliser.

Si le devis reste inchangé, le syndicat donne son accord pour le signer et faire réaliser les travaux de débroussaillage.

- Piste AFP

Pour améliorer les accès aux secteurs REGAGNY – La Bourdette – Les Bordes – La Gaou des pistes ont été créées sur les parcelles des propriétaires. Afin d'en informer les utilisateurs – notamment non agricole – et protéger les propriétaires, il serait judicieux d'installer des panneaux de type « Voie privée » pour se dégager de toute responsabilité en cas d'accident.

Le syndicat demande à M. Pons et M. Zentkowski de présenter un devis pour la pose de ses panneaux à la prochaine réunion du syndicat.

- Agouère de Galy

M. Subra revient sur le dossier de l'Agouère de Galy, projet initié dans les années 2000 et qui en 2019 a pu être financé en présentant l'intérêt pastoral de la restauration de l'Agouère et non l'intérêt patrimonial. C'est par cette entrée que 70% des travaux sont aujourd'hui finançable, mais contre toute attente, après la consultation d'entreprise de travaux, le nouveau président du syndicat des montagnes décide de ne plus financer ce projet, avec pour prétexte de ne servir qu'à un seul exploitant.

M. Subra rappelle donc que l'intérêt premier est patrimonial et que si restauration il y a, les exploitants pourraient en bénéficier.

M. Pons informe aussi qu'une partie de la montagne est très embroussaillée et que la restauration de l'Agouère et par conséquent la présence d'eau permettrait au troupeau de regagner certaines zones.

M. Zentkowski annonce que plusieurs propriétaires souhaitent même prolonger cet ouvrage, bénévolement, pour restaurer complètement l'Agouère jusqu'à Boussenac.

Afin de ne pas perdre les financements de ce programme, M. Zentkowski souhaite s'entretenir avec les responsables du projet pour les convaincre de réaliser les travaux.

L'ensemble des questions ayant été traitées, la séance est levée à 16h30

